

## **Enseignement supérieur : un accès inégal selon le revenu des parents**

**Cécile Bonneau et Sébastien Grobon<sup>(\*)</sup>**

### **1. Introduction**

L'égal accès à l'enseignement supérieur est au fondement du principe méritocratique, selon lequel l'accès aux différentes positions dans la société dépend du mérite de chacun et non de leur origine sociale. La formation reçue dans le supérieur influence les chances de mobilité sociale et donc les inégalités intergénérationnelles. Malgré une démocratisation quantitative, le nombre d'étudiants ayant été multiplié par huit en France depuis les années 1960 (MENESR-DEPP, 2021), de fortes inégalités d'accès à l'enseignement supérieur persistent selon la profession des parents et leur diplôme. L'effet du revenu parental sur ces inégalités d'accès reste peu exploré faute de données, alors qu'il est *a priori* distinct de celui du diplôme des parents et a l'avantage de permettre une mesure continue sur l'ensemble de la distribution, plus facilement comparable entre pays. Ce *Focus* tire parti des données de l'Enquête nationale sur les ressources des jeunes (DREES-INSEE, 2014), qui est à notre connaissance la seule source représentative de l'ensemble des jeunes adultes en France comportant des revenus parentaux provenant de sources fiscales (voir encadré 1).

Dans ce focus, nous quantifions l'ampleur des inégalités d'accès à l'enseignement supérieur et à diverses filières selon le revenu des parents, et nous comparons le niveau d'inégalité à celui observé aux États-Unis. Nous observons ensuite comment ces inégalités liées au revenu des parents s'articulent avec celles provenant de la profession et du diplôme des parents. Enfin, nous quantifions la régressivité des dépenses publiques consacrées aux jeunes adultes, régressivité qui est principalement due aux inégalités d'accès à l'enseignement supérieur.

---

*\*Ce Focus est publié sous la responsabilité de ses auteurs et n'engage que ceux-ci.*

## Encadré 1. Données et concepts

### 1.1. L'enquête ENRJ

Menée conjointement par la DREES et l'INSEE en 2014, l'Enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ) est une enquête représentative de tous les jeunes âgés de 18 à 24 ans, y compris ceux résidant en communautés. Elle permet d'identifier l'ensemble des ressources dont disposent ces jeunes adultes pour vivre, et tout particulièrement les transferts versés par leurs parents. Il s'agit également de la seule source de données françaises comprenant des données sur les parcours éducatifs des jeunes liées à des données administratives sur les revenus parentaux, qui sont beaucoup plus fiables que les revenus déclarés dans les enquêtes. Au total, 5 800 jeunes et 6 300 parents ont répondu à l'enquête, et dans 5 200 cas, le jeune et au moins un de ses parents.

### 1.2. Champ

Afin de pouvoir utiliser les données de revenu appariées, nous nous restreignons aux jeunes âgés de 18 à 24 ans dont au moins un parent a répondu à l'enquête (N = 5 200). Dans la section comparant les inégalités en France et aux États-Unis, afin d'obtenir des chiffres comparables à l'étude américaine de Chetty *et al.* (2014), nous adaptons le champ en considérant les jeunes âgés de 21 à 24 ans. Lorsque l'on observe les aspirations éducatives, nous restreignons notre échantillon aux plus jeunes (18-19 ans), pour éviter que les aspirations ne soient influencées par les années d'études réalisées. Enfin, la section concernant les inégalités de dépenses d'enseignement supérieur concerne les jeunes âgés de 22 à 24 ans, afin de mesurer les dépenses liées à des parcours les plus complets possibles.

L'accès à l'enseignement supérieur renvoie au fait d'être inscrit à la date de l'enquête dans l'enseignement supérieur, au fait d'avoir obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur ou au fait d'avoir atteint un niveau d'enseignement supérieur sans forcément avoir obtenu le diplôme correspondant.

### 1.3. Revenu des parents

Notre spécification principale se concentre sur le revenu individuel avant impôt des parents des jeunes adultes, comprenant les revenus du travail (salaires, revenus agricoles, industriels, commerciaux et non commerciaux), les revenus de remplacement (allocations chômage, retraites, pensions d'invalidités), les pensions alimentaires et les rentes viagères. Comme certains jeunes ont des parents séparés n'appartenant pas au même ménage, nous sommons les revenus individuels avant impôt du père et de la mère. Nous classons les jeunes adultes selon le percentile de revenu avant impôt de leurs parents et étudions l'accès aux études tout au long de la distribution. Dans le texte, nous employons pour simplifier le mot « décile » pour désigner des groupes représentant 10 % des jeunes classés selon le revenu des parents, allant du 1<sup>er</sup> décile (revenus parentaux inférieurs au P10) au 10<sup>e</sup> décile (revenus supérieurs au P90). En moyenne, les individus du bas de la distribution (1<sup>er</sup> décile) ont des revenus annuels avant impôt de 3 267 euros et ceux du haut de la distribution (10<sup>e</sup> décile) de 121 786 euros. Lorsque nous comparons nos chiffres avec Chetty *et al.* (2014), nous ajoutons les revenus avant impôt individuel des conjoints des parents séparés à ceux de chaque parent, que nous divisons par deux lorsque nous disposons du revenu des deux ménages des parents.

### 1.4. Données complémentaires : connaissance des coûts, ERFS, comptes nationaux distribués

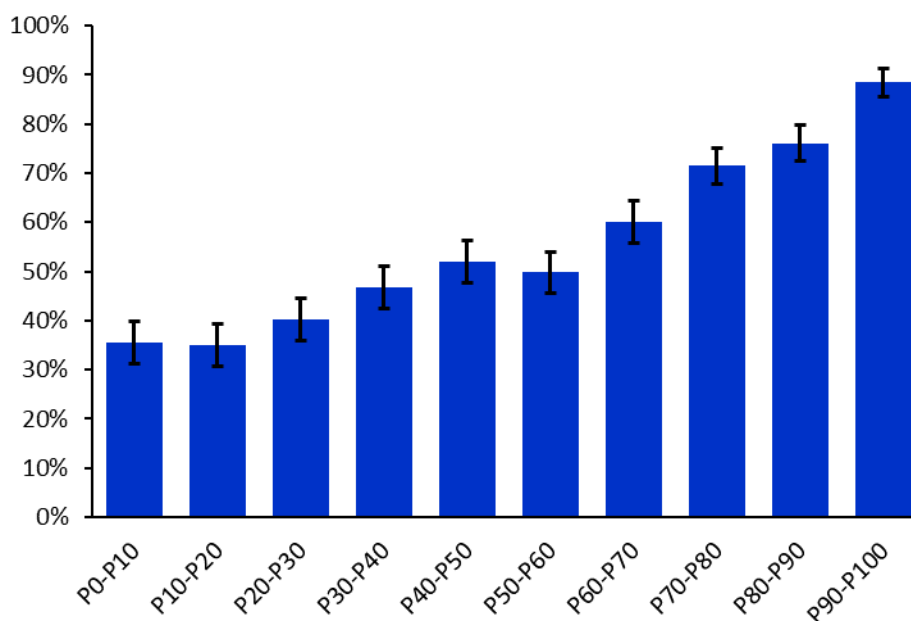
Afin d'étudier la régressivité des dépenses d'enseignement supérieur, nous utilisons des données provenant de l'enquête « Connaissance des coûts », menée entre 2016 et 2019 par la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP). Elles renseignent le coût par étudiant de chaque formation d'enseignement supérieur publique sous tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI). Cette enquête nous permet donc de décomposer de manière inédite les coûts, autant par filière (licence, licence professionnelle, master, etc.) que par discipline (les disciplines scientifiques ayant un coût par étudiant beaucoup plus élevé que les disciplines littéraires). Bennani, Dabbaghian et Péron (2021) détaillent les analyses effectuées à partir de ces données de coûts.

Enfin, nous utilisons les données de l'enquête sur les revenus fiscaux et sociaux (ERFS) 2014 et les comptes nationaux distribués récemment estimés par l'INSEE (Germain *et al.*, 2021) pour évaluer la contribution des ménages au financement de l'enseignement supérieur.

## 2. L'accès aux études : près de trois fois plus fréquent chez les jeunes de milieu aisé que chez ceux dont les parents sont les plus modestes

La proportion de jeunes dans l'enseignement supérieur croît fortement avec le revenu des parents (graphique 1), particulièrement dans la seconde moitié de la distribution des revenus. Elle est sensiblement plus élevée au sein du dernier décile de revenu. Environ 35 % des jeunes de 18 à 24 ans dont les parents appartiennent aux 20 % les moins aisés (premier et deuxième déciles de revenu) sont en études, diplômés du supérieur, ou ont atteint un niveau d'enseignement supérieur, contre près du triple parmi les 10 % les plus aisés : près de 90 % des jeunes dont les parents appartiennent au dernier décile (P90-P100) ont accès à l'enseignement supérieur entre 18 et 24 ans.

**Graphique 1. Accès à l'enseignement supérieur des 18-24 ans selon le revenu individuel avant impôt des parents en 2014**

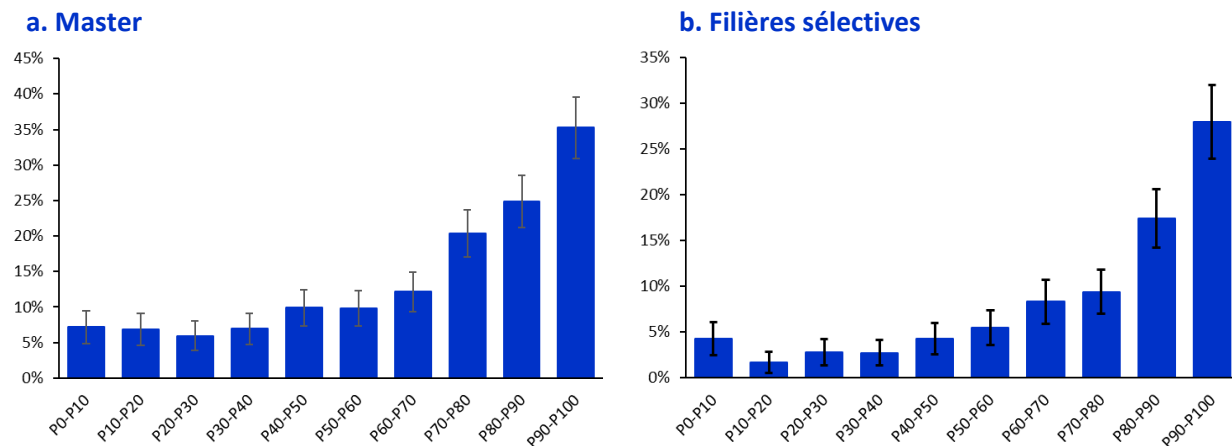


*Lecture* : Environ 35 % des jeunes adultes âgés de 18 à 24 ans dont les parents appartiennent au premier décile (P0-P10) de la distribution des revenus ont accès à l'enseignement supérieur. Les barres noires représentent les intervalles de confiance à 95 %.

*Source* : DREES-INSEE (2014) : *Enquête nationale sur les ressources des jeunes* (ENRJ).

L'accès au master et aux filières sélectives – définies ici comme les classes préparatoires, les études de médecine, les grandes écoles et les doctorats (de médecine principalement) – est encore davantage inégalitaire (graphiques 2a et b). Jusqu'au 7<sup>e</sup> décile de revenu, moins de 10 % des jeunes de 18 à 24 ans accèdent aux masters, contre 35 % dans le haut de la distribution des revenus. De même, dans la moitié inférieure de la distribution des revenus, moins de 5 % des individus ont accès aux filières sélectives contre près de 30 % des jeunes dont les parents font partie du dixième décile de revenus.

## Graphique 2. Accès au master ou aux filières sélectives des 18-24 ans selon le revenu individuel avant impôt des parents en 2014



Lecture : 35 % des jeunes adultes âgés de 18 à 24 ans dont les parents appartiennent au décile supérieur de la distribution des revenus ont accédé au niveau master et près de 30 % aux études sélectives (CPGE, études de médecine, grandes écoles, doctorat). Les barres noires représentent les intervalles de confiance à 95 %.

Source : DREES-INSEE (2014) : ENRJ.

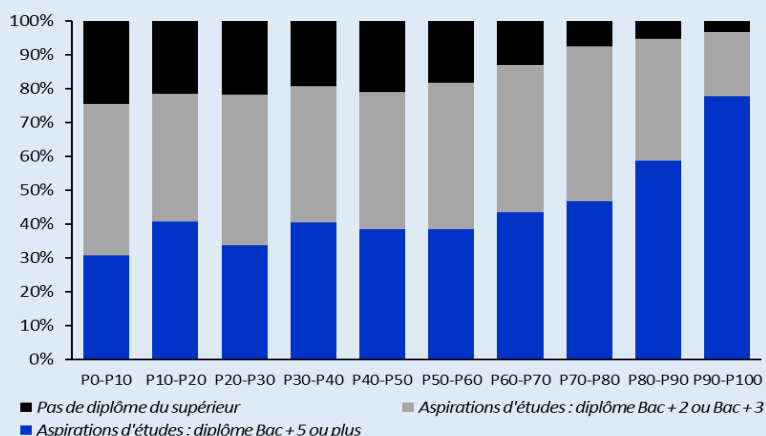
Ces inégalités d'accès apparaissent corrélées avec de fortes différences dans le soutien financier parental d'une part, et dans les aspirations scolaires d'autre part (voir encadré 2).

### Encadré 2. Aspirations et aide financière des parents : deux déterminants potentiels des inégalités d'accès aux études selon le revenu des parents

Les aspirations comme les transferts intrafamiliaux sont identifiées dans la littérature comme des déterminants importants des inégalités scolaires, et nos données confirment de fortes disparités selon le revenu des parents.

Les individus âgés de 18 à 19 ans prévoient d'étudier beaucoup plus longtemps lorsque leurs parents se situent dans le haut de la distribution des revenus (graphique E1). Près de 80 % de ceux dont les parents se situent dans le décile supérieur de la distribution des revenus veulent obtenir un master ou un doctorat, contre environ 30 % dans le décile inférieur de la distribution des revenus.

#### Graphique E1. Aspirations éducatives des jeunes de 18-19 ans, selon le revenu des parents

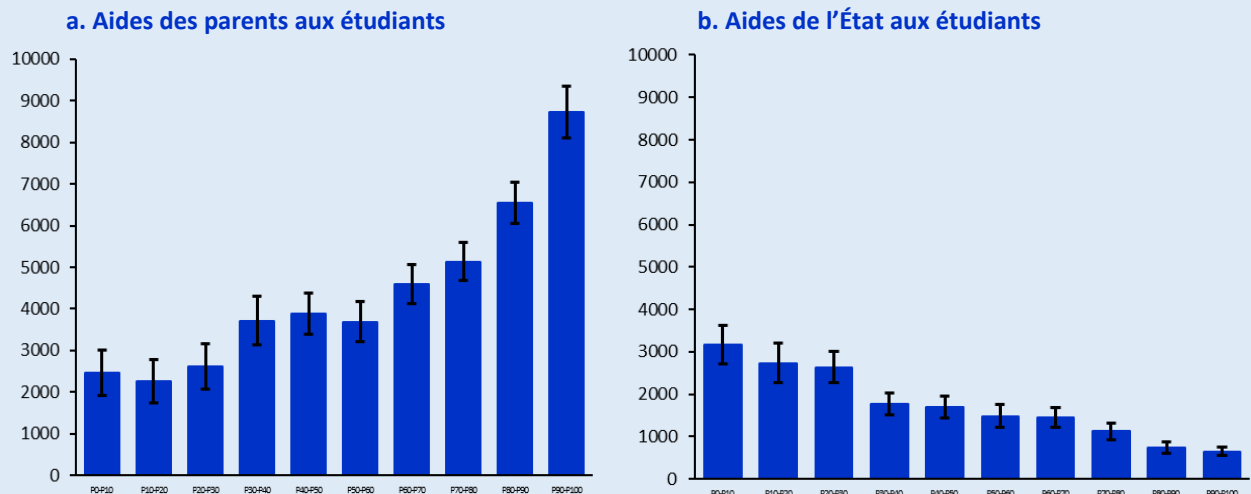


Lecture : À l'âge de 18 ou 19 ans, environ 80 % des individus appartenant au décile supérieur de la distribution des revenus souhaitent obtenir un diplôme d'études supérieures de niveau Bac +5 ou plus (un master ou un doctorat).

Source : DREES-INSEE (2014), ENRJ.

De même, les montants reçus sous la forme d'aides financières ou de dépenses parentales sont très inégaux. Au bas de la distribution des revenus, les étudiants reçoivent en moyenne 2 400 euros par an d'aides directes ou indirectes de leurs parents, contre environ 8 700 euros en haut de la distribution (graphique E2a). Si les transferts publics pour les étudiants sont bien ciblés dans le bas de la distribution des revenus, leurs montants ne compensent pas les différences de transferts parentaux (graphique E2b) : les étudiants du bas de la distribution des revenus recevant en moyenne 3 100 euros par an.

**Graphique E2. Transferts financiers des parents aux jeunes étudiants et dépenses publiques pour les jeunes adultes étudiants, selon le revenu des parents (en euros 2014)**



*Lecture* : Dans le décile supérieur de la distribution des revenus, les étudiants reçoivent en moyenne 8 700 euros de leurs parents par an en aides financières directes et indirectes. Dans les 10 % inférieurs de la distribution des revenus, les étudiants reçoivent 2 400 euros par an d'aides financières directes et indirectes (qui sont principalement constituées de bourses sur critères sociaux et des aides personnalisées au logement (APL) pour les étudiants). Les barres noires représentent les intervalles de confiance à 95 %. Les transferts financiers parentaux pris en compte sont les aides financières directes, le montant payé pour le logement, la nourriture, l'essence, l'entretien du véhicule, l'assurance, les abonnements aux transports publics, les billets de train, les abonnements internet et de téléphone, les dépenses de loisirs et l'assurance complémentaire santé. Ces transferts reçus des parents sont déclarés par les jeunes adultes dans l'enquête.

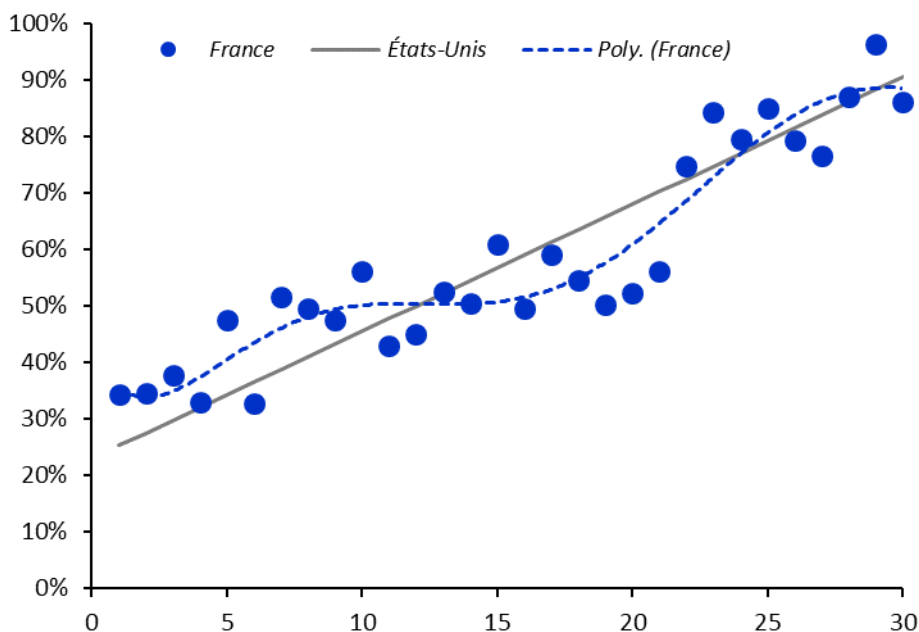
Source : DREES-INSEE (2014), ENRJ.

### 3. Les inégalités d'accès en France, étonnamment similaires à celles observées aux États-Unis

Le niveau d'inégalité d'accès à l'enseignement supérieur observé en France peut être comparé à la situation américaine grâce aux estimations de l'étude de Chetty *et al.* (2014). Les auteurs étudient l'accès à l'université entre 18 et 21 ans à l'aide de données administratives portant sur les années 1996 à 2000. Nous construisons une variable de revenus comparable à celle de leur analyse dans notre enquête (voir encadré 1). L'étude américaine observe l'accès à l'enseignement supérieur des cohortes nées entre 1980 et 1982 tandis que dans le cas français, l'enquête ENRJ 2014 ne nous permet que d'étudier les cohortes nées entre 1990 et 1996.

Malgré les différences de contexte institutionnel, les inégalités sont presque aussi prononcées en France qu'aux États-Unis (graphique 3). Aux États-Unis, lorsque le revenu parental augmente d'un décile, la proportion de jeunes accédant à l'enseignement supérieur augmente de 6,7 points, contre 5,7 points en France. La forme fonctionnelle de l'effet diffère toutefois entre les deux pays. L'effet du revenu est linéaire dans le cas américain, alors qu'il est deux fois plus fort en France dans la deuxième moitié de la distribution. Le taux d'accès à l'enseignement supérieur augmente de 4,8 points de pourcentage par décile de revenu parental dans la moitié inférieure de la distribution des revenus, et de 9,6 points de pourcentage dans la moitié supérieure.

### Graphique 3. Accès à l'enseignement supérieur en France et aux États-Unis, selon le revenu avant impôt du ou des ménages des parents en 2014



Champ : Cohortes nées entre 1980 et 1982 aux États-Unis et cohortes nées entre 1990 et 1996 en France.

Lecture : Près de 90 % des individus dont les parents appartiennent au haut de la distribution des revenus ont accès aux études supérieures, en France comme aux États-Unis. Aux États-Unis comme en France, le revenu est la somme des revenus individuels avant impôt des membres des ménages des deux parents. Lorsque pour un jeune, deux ménages de parents différents sont présents dans les données, nous divisons la somme des revenus des deux ménages par deux. Nous n'incluons pas les revenus fonciers et du capital en France car il n'est pas possible de les identifier indépendamment des revenus de l'ensemble des membres du ménage, qui incluent également les revenus des jeunes adultes non décohabitants. La prise en compte des revenus fonciers et du capital serait principalement susceptible de changer le classement au sein du dernier décile, mais ne devrait modifier le classement des individus que de façon marginale dans le reste de la distribution. Courbe de tendance polynomiale à l'ordre 6.

Sources : DREES-INSEE (2014), ENRJ et Chetty *et al.* (2014) pour les États-Unis.

## 4. Les inégalités selon le revenu des parents se cumulent avec celles selon le diplôme et la profession

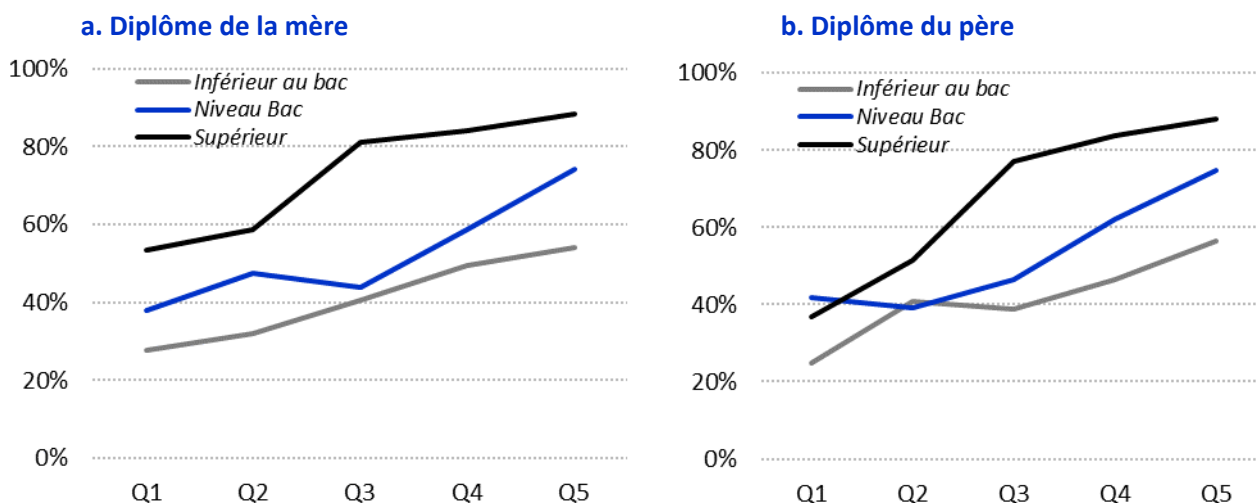
Suite aux travaux pionniers de Bourdieu et Passeron (1964), les littératures sociologiques et économiques se sont intéressées aux inégalités d'accès à l'enseignement supérieur et à leurs évolutions. Certains travaux ont documenté une réduction des inégalités éducatives, avec un affaiblissement du lien entre origine sociale et destinée scolaire entre les générations nées au début du XX<sup>e</sup> siècle et celles nées dans les années 1970 à 1980 (Thélot et Vallet, 2000 ; Falcon et Bataille, 2018). Si une massification dans l'accès à l'enseignement supérieur s'est opérée au cours des cinquante dernières années<sup>(1)</sup>, certains auteurs nuancent néanmoins ce constat en parlant de « démocratisation quantitative » (Prost, 1986) ou de « démocratisation uniforme » (Goux et Maurin, 1997), pour désigner le fait que les inégalités se sont simplement déplacées vers des niveaux de diplôme plus élevés ou des formations plus sélectives. De nombreuses études ont en effet conduit à relativiser le constat de démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur, l'accès aux formations sélectives et notamment aux grandes écoles restant très inégalitaire (Duru-Bellat et Kieffer, 2000 ; Albouy et Wanecq, 2003 ; Bonneau *et al.*, 2021).

Ces inégalités éducatives sont souvent étudiées au prisme de la profession ou du diplôme des parents, et plus rarement en fonction du revenu. Deux études récentes ont néanmoins documenté ce lien aux États-

(1) En France, le nombre d'étudiants a, par exemple, été multiplié par huit entre 1960 et 2015 (MENESR-DEPP, 2021).

Unis (Chetty *et al.*, 2014) et en Norvège (Bütikofer *et al.*, 2019)<sup>(2)</sup>. Nos analyses suggèrent que les inégalités liées au revenu et celles liées à l'origine sociale semblent se compléter. À niveau de revenu parental donné, plus le diplôme des parents est élevé, plus la proportion d'individus accédant à l'enseignement supérieur est importante. Inversement, à diplôme donné, plus le revenu est important, plus l'accès aux études est élevé (graphique 4). Par exemple, les individus dont la mère a obtenu le baccalauréat (12 années d'études) sont 38 % à accéder à l'enseignement supérieur entre 18 et 24 ans quand leurs parents se situent dans le quintile inférieur de la distribution des revenus et 74 % à y accéder quand leurs parents se situent dans le quintile supérieur. Le fait d'avoir des parents diplômés de l'enseignement supérieur (14 années d'études ou plus) augmente fortement la probabilité d'accéder au supérieur : 84 % des individus dont la mère est diplômée du supérieur ont accès aux études supérieures entre 18 et 24 ans contre 45 % de ceux dont la mère n'est pas diplômée du supérieur. Une forme de reproduction scolaire semble exister. Pour tous les niveaux de diplômes parentaux à l'exception du doctorat, le diplôme de la mère a un effet plus important sur l'accès des enfants au supérieur que le même niveau de diplôme pour le père. Le cumul entre revenus et profession est relativement similaire à celui observé avec le diplôme (voir Bonneau et Grobon, à paraître, pour plus de détails).

**Graphique 4. Accès à l'enseignement supérieur, selon le revenu individuel avant impôt des parents et leur diplôme en 2014**



*Lecture* : Les individus dont la mère détient un diplôme d'enseignement supérieur et dont les parents appartiennent au cinquième quintile de la distribution des revenus (Q5) sont 90 % à accéder au supérieur entre 18 et 24 ans contre environ 55 % pour ceux dont la mère détient le même diplôme mais dont les parents appartiennent au premier quintile (Q1) de la distribution des revenus.

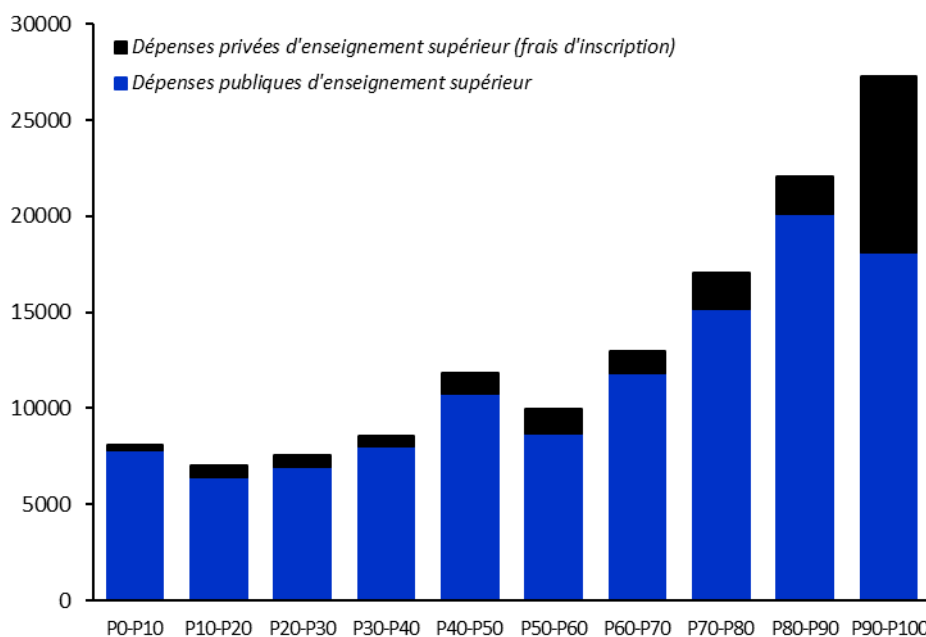
*Source* : DREES-INSEE (2014), ENRJ.

(2) Chetty *et al.* (2014) observent de fortes inégalités d'accès en fonction du revenu des parents tandis qu'en Norvège, Bütikofer *et al.* (2019) remarquent que le diplôme des parents a un effet plus fort sur l'accès aux études que leur revenu mais observent néanmoins certaines non-linéarités dans l'accès en fonction du revenu parental, particulièrement en bas et en haut de la distribution des revenus.

## 5. L'accès très inégal contribue fortement à la régressivité des dépenses d'enseignement supérieur

Les fortes inégalités d'accès à l'enseignement supérieur selon le revenu des parents présentées plus haut impliquent mécaniquement des dépenses liées au coût des études plus élevées pour les jeunes dont les parents sont aisés, dépenses qui sont en grandes parties publiques en France. La régressivité des dépenses publiques totales d'enseignement supérieur sur le parcours des jeunes est notable, avec des dépenses publiques plus de deux fois plus importantes pour les jeunes de milieux aisés : près de 20 000 euros sur six ans, contre moins de 10 000 euros pour les plus modestes (voir graphique 6). Les dépenses privées, qui correspondent aux frais d'inscription payés par les parents des jeunes adultes, sont également très concentrées dans le haut de la distribution des revenus (environ 10 000 euros sur l'ensemble du parcours pour les individus du 10<sup>e</sup> décile de revenu).

**Graphique 5. Inégalités de dépenses publiques et privées d'enseignement supérieur sur 6 ans, en fonction du revenu avant impôt des parents (individus âgés de 22 à 24 ans)**



*Champ* : Nous restreignons le champ aux individus âgés de 22 à 24 ans pour que ces derniers soient le plus avancés possible dans leurs études.

*Lecture* : Les étudiants dont les parents se situent dans les 10 % supérieurs de la distribution des revenus bénéficient d'un investissement d'environ 28 000 euros dans l'enseignement supérieur entre 18 et 24 ans dont 18 000 euros de dépenses publiques et 10 000 euros de dépenses privées (frais d'inscription payés par les parents).

*Source* : DREES-INSEE (2014), ENRJ ; DGESIP (2016-2019), Connaissance des coûts des activités des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Les différences de dépenses publiques d'enseignement supérieur entre les jeunes dont les parents sont aisés et ceux qui ont des parents modestes sont dues à trois facteurs : l'inégal accès à l'enseignement supérieur, des longueurs d'études différentes pour ceux qui accèdent à l'enseignement supérieur et des coûts de formations inégaux par année de formation (certaines filières et disciplines étant plus coûteuses que d'autres). Afin de connaître la contribution de chacun de ces trois facteurs aux inégalités de coûts, nous décomposons les différences de coûts entre les individus appartenant aux 1<sup>er</sup> et 10<sup>e</sup> déciles à partir d'une méthode de décomposition des taux développée par Das Gupta (1991)<sup>(3)</sup>. Les résultats présentés dans le

(3) Voir section 3.5 du document de travail Bonneau et Grobon (à paraître) pour plus de détails sur cette méthode de décomposition.



tableau montrent la contribution déterminante de l'accès inégal à l'enseignement supérieur : ce dernier explique un peu plus de 70 % des inégalités de dépense publique pour l'enseignement supérieur entre les individus les plus riches et les individus les plus pauvres. Parmi ceux qui ont accès à l'enseignement supérieur, les durées de formation sont également inégales selon le revenu des parents et expliquent 26 % des différences de dépense<sup>(4)</sup>. Enfin, les différences de dépenses publiques annuelles ne contribuent que marginalement aux différences totales de dépenses publiques entre les individus les plus riches et les moins riches. Ceci s'explique par le fait que si les étudiants du haut de la distribution des revenus ont beaucoup plus souvent accès aux filières sélectives, les étudiants du bas de la distribution des revenus sont plus souvent inscrits en STS, qui sont également des formations beaucoup plus coûteuses que la plupart des formations universitaires<sup>(5)</sup>.

Cependant, ce constat est à nuancer par le fait que nous ne sommes pas en mesure d'associer les individus à la formation correspondant exactement à l'établissement où ils ont étudié : nous ne tenons pas compte de la variance au sein des filières et des disciplines (par exemple nous attribuons le coût moyen d'une licence de droit à tous les individus inscrits en licence de droit, sans tenir compte du fait que certaines licences de droit sont plus coûteuses que d'autres). Dans les deux dernières colonnes du tableau 1, nous présentons des variantes qui consistent à associer au sein de chaque filière et discipline, les formations les mieux dotées aux individus les plus riches : ces spécifications représentent une borne haute des inégalités de coût. Dans ce cas, les inégalités de dépenses annuelles pour les étudiants contribuent davantage aux inégalités de dépenses totales mais le rôle joué par les inégalités d'accès à l'enseignement supérieur entre les individus les plus riches et les plus pauvres reste très important (toujours la moitié de l'écart environ).

**Tableau. Décomposition des différences de dépenses publiques dans l'enseignement supérieur entre les individus des 1<sup>er</sup> et 10<sup>e</sup> déciles de revenu**

	Données appariées	Simulation 1 : les plus riches accèdent aux programmes les mieux dotés	Simulation 2 : les plus riches accèdent aux programmes les mieux dotés et à des grandes écoles plus coûteuses
Contribution aux inégalités de coûts (en pourcentage)			
– de l'accès à l'enseignement supérieur	72	53	48
– de la durée des études pour les étudiants	26	19	18
– des dépenses publiques annuelles pour les étudiants	3	27	34

*Champ* : Jeunes adultes dont les parents appartiennent aux 1<sup>er</sup> et 10<sup>e</sup> déciles de revenu, âgés de 22 à 24 ans

*Lecture* : Les différences de dépenses publiques d'enseignement supérieur entre les individus appartenant aux 1<sup>er</sup> et 10<sup>e</sup> déciles s'expliquent à 72 % par les différences d'accès à l'enseignement supérieur entre les individus de ces deux groupes. La colonne « données appariées » correspond aux données connaissances de coûts appariés aux jeunes de l'enquête ENRJ. Nous tenons compte de la filière et de la discipline d'étude mais nous ne prenons pas en compte la variance des coûts intra-filière et intra-discipline car nous ne sommes pas en mesure d'associer les individus à l'établissement d'enseignement supérieur exact où ils ont étudié. La simulation 1 tente de tenir compte de cette variance intra-filière et intra-discipline : dans chacun de ces sous-groupes, nous associons les individus les plus riches aux programmes les mieux dotés et les individus les plus pauvres aux programmes les moins dotés. La simulation 2 correspond à la simulation 1 à laquelle on ajoute des hypothèses sur le coût des grandes écoles les plus sélectives (voir annexe M13 du document de travail Bonneau et Grobon (à paraître) pour plus de détails sur ces simulations de dépenses visant à tenir compte de la variance des coûts au sein des filières et des établissements). Ces simulations correspondent à des bornes hautes d'inégalités de coût.

*Source* : DREES-INSEE (2014), ENRJ ; DGESIP (2016-2019), Connaissance des coûts.

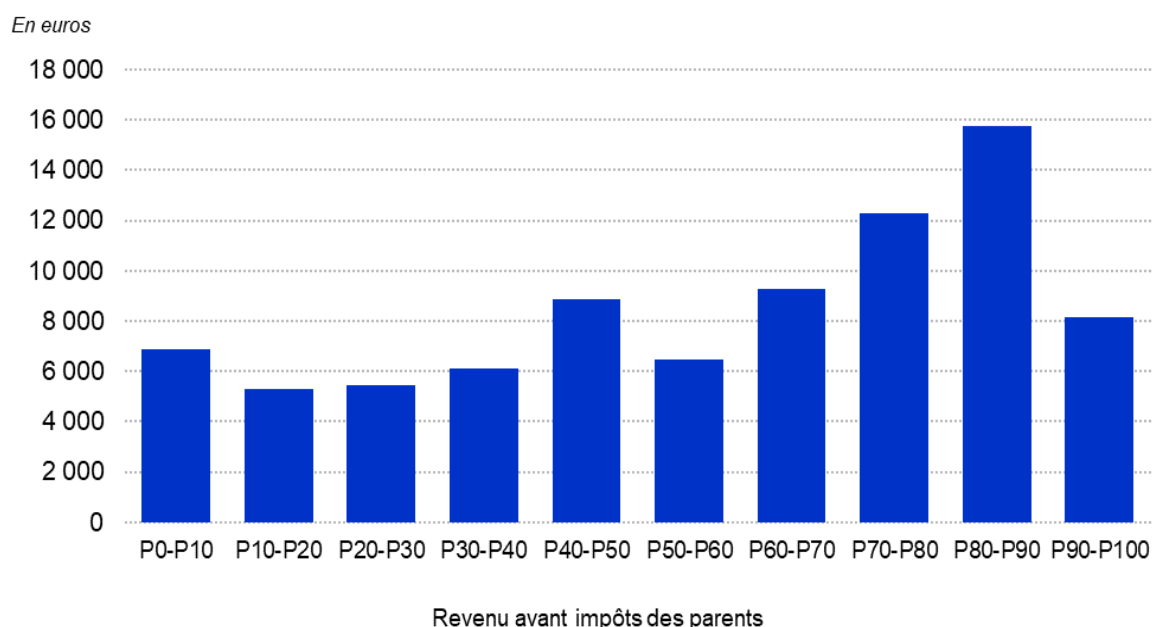
(4) La différence de durée d'études moyenne parmi les individus accédant à l'enseignement supérieur est d'environ un an entre les jeunes du bas et du haut de la distribution des revenus parentaux (4 ans contre 3).

(5) Voir Bennani, Dabbaghian et Péron (2021) pour plus de détails sur les coûts des formations d'enseignement supérieur.

## 6. La régressivité des dépenses d'enseignement n'est pas totalement compensée par le financement par l'impôt progressif

L'impôt étant progressif, les ménages les plus aisés contribuent davantage au financement des dépenses publiques consacrées aux formations d'enseignement supérieur, ce qui pourrait altérer le profil régressif de ces dépenses<sup>(6)</sup>. Dans une dernière variante, nous déduisons des dépenses publiques de formation consacrées aux jeunes adultes les impôts payés par leurs parents qui servent à financer ces dépenses (voir la méthodologie dans l'encadré 3). Les dépenses publiques d'enseignement supérieur restent régressives une fois déduite la part des contributions fiscales nécessaires pour les financer, mais dans une moindre mesure. Les dépenses publiques nettes de contributions fiscales augmentent nettement du 6<sup>e</sup> au 9<sup>e</sup> décile de revenu parental, et sont les plus élevées dans les 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> déciles. Alors que la dépense publique nette des contributions fiscales est 2,3 fois supérieure dans le 9<sup>e</sup> décile que dans le 1<sup>er</sup>, elle n'est que 18 % plus élevée dans le dernier décile (parents situés parmi les 10 % les plus aisés). Dans le haut de la distribution, le niveau de dépenses publiques de formation plus élevé est partiellement compensé par un niveau d'impôts plus important (graphique 6).

**Graphique 6. Inégalités de dépenses publiques d'enseignement supérieur sur 6 ans, nettes des contributions fiscales nécessaires pour les financer**



*Lecture* : La dépense publique d'enseignement supérieur nette des impôts nécessaires pour financer ces dépenses augmente avec le revenu des parents entre le 6<sup>e</sup> et le 9<sup>e</sup> décile (P50-P60 et P80-P90) jusqu'à atteindre le niveau le plus élevé dans les 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> déciles (respectivement 12 300 et 15 800 euros). En haut de la distribution des revenus (10<sup>e</sup> décile), elle est moins élevée (8 200 euros) du fait d'une contribution fiscale plus importante. Ce graphique représente les dépenses publiques d'enseignement supérieur reçues par les jeunes adultes âgés de 22 à 24 ans sur une période de 6 ans (entre 18 et 24 ans), déduction faite des 4 % de la contribution fiscale des parents. Ces 4 % représentent la part des impôts de tous les contribuables qui doit être consacrée à ces dépenses d'enseignement supérieur afin de les financer.

*Sources* : DREES-INSEE (2014), ENRJ ; DGESIP (2016-2019), Connaissance des coûts ; INSEE-DGFIP-CNAF-CNAV-CCMSA (2014), enquêtes Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) ; Germain *et al.* (2021) pour les coefficients d'imputation des impôts indirects et des impôts sur les sociétés.

(6) Cela ne rendrait pas pour autant cette régressivité des dépenses publiques plus légitime, car le paiement d'un impôt, contrairement à une cotisation sociale par exemple, n'est pas censé donner un accès privilégié aux services financés par cet impôt.

### Encadré 3. Méthodologie du calcul des dépenses nettes de la contribution des parents

Nous supposons que les dépenses publiques liées aux formations d'enseignement supérieur sont financées par les ménages à travers la fiscalité directe et indirecte (TVA, impôt sur le revenu), par les entreprises à travers l'impôt sur les sociétés qui est affecté aux ménages, ainsi que par d'autres impôts indirects liés à la consommation ou la vente (taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques et droits d'accises). Dans ce cadre, l'enseignement supérieur des jeunes adultes est financé par tous les contribuables, y compris les parents des jeunes. Le financement public de l'enseignement supérieur bénéficie donc aux parents des étudiants.

L'ensemble de ces impôts payés par les contribuables sur six ans correspondent à 1 500 milliards d'euros selon les données de l'enquête sur les revenus fiscaux et sociaux. C'est ce chiffre qui est utilisé pour calculer la part des impôts payés par les ménages de parents qui finance les dépenses de formation et en déduire un montant de dépense publique nette de leur contribution. 4 % du total de ces impôts finance la somme des dépenses d'enseignement supérieur pour les jeunes.

Les taxes indirectes sont imputées au niveau des ménages en utilisant, pour chaque décile de niveau de vie, le ratio entre les recettes fiscales de ces taxes et le revenu des comptes nationaux distribués (Accardo *et al.*, 2021).

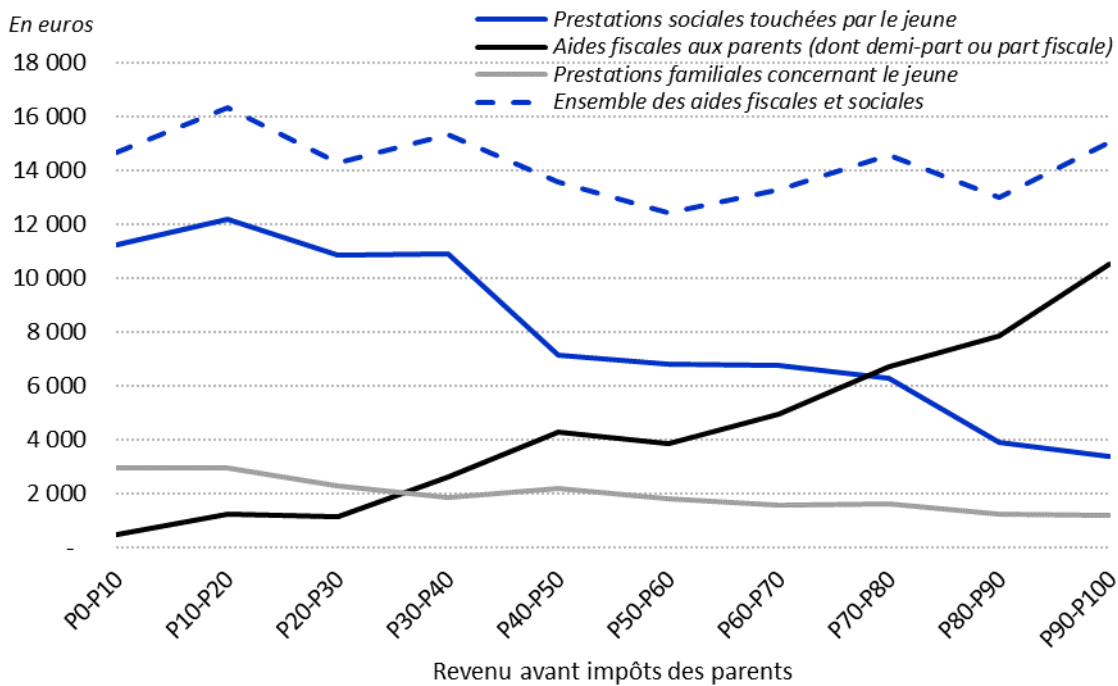
## 7. Les prestations sociales et fiscales sont faiblement redistributives, et les dépenses publiques inégales en faveur des jeunes se doublent de fortes inégalités de transferts familiaux

Les transferts sociaux versés par l'État aux jeunes adultes et aux parents<sup>(7)</sup> sont notamment conçus pour aider à couvrir le coût des études, les difficultés rencontrées par les jeunes actifs sur le marché du travail ou plus largement à compenser partiellement le coût d'un enfant. Ces prestations sociales et familiales sont bien ciblées sur les plus modestes (lignes grise et bleue continue du graphique 7), mais les ménages aisés bénéficient davantage des déductions fiscales qui sont d'autant plus importantes que le revenu parental est élevé. L'ensemble des aides sociales et fiscales pour les jeunes adultes et leurs parents présentent donc un profil légèrement en U avec des aides supérieures à 14 000 euros sur six ans pour les individus appartenant aux 40 % du bas et aux 10 % du haut de la distribution des revenus et des aides légèrement plus faibles au milieu de la distribution des revenus.

---

(7) Les aides publiques prises en compte comprennent les prestations sociales touchées par le jeune telles que les bourses sur critères sociaux, les aides personnalisées au logement (APL), les allocations chômage, le Revenu de solidarité active (RSA), l'Allocation aux adultes handicapés, le CIVIS, et les prestations familiales touchées par les parents pour le jeune (allocations familiales et complément familial). Pour ces dernières, le barème est celui de 2015 (année où les allocations familiales ont intégré un critère de ressources, cf. la loi 2014-1554 du 22 décembre 2014 et le décret 2015-611 du 3 juin 2015) et les montants sont divisés entre le nombre d'enfants concernés. La Prime d'activité et la Garantie jeune, qui ont été introduites après la date de l'enquête, ne sont pas incluses ici.

## Graphique 7. Aides sociales et fiscales pour les jeunes adultes et leurs parents sur 6 ans



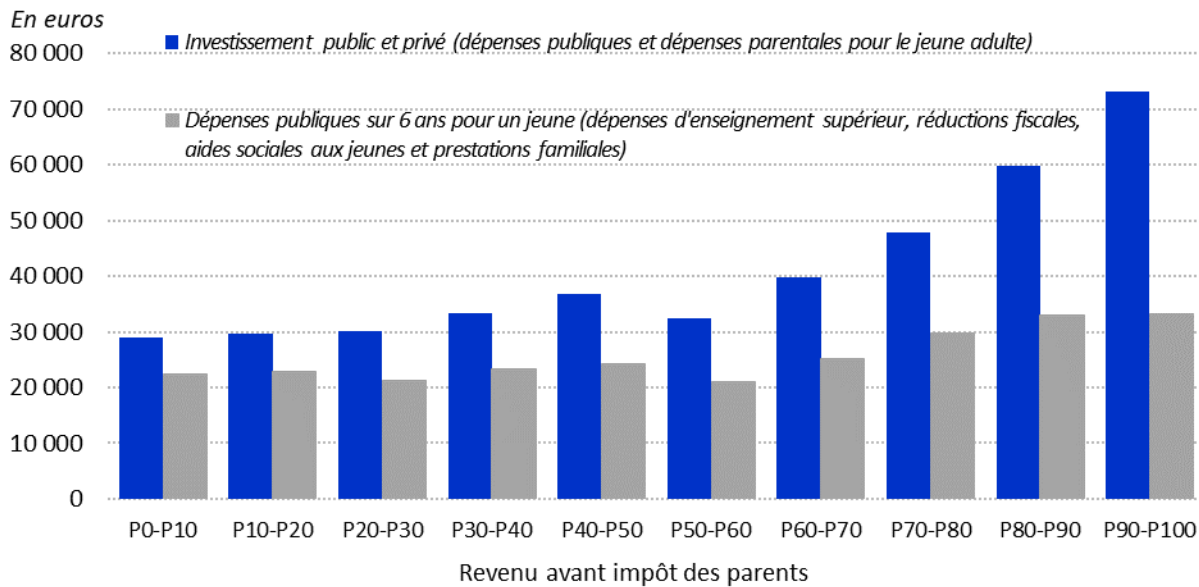
*Lecture* : Les aides sociales touchées par un jeune adulte entre 18 à 24 ans s'élevaient à 11 200 euros dans le bas de la distribution des revenus parentaux, contre 3 400 dans le haut. La demi-part fiscale augmente à l'inverse de 500 euros en moyenne dans le bas de la distribution du revenu parental à 10 500 euros dans le haut. L'ensemble de ces aides et des prestations familiales est supérieur à 14 000 euros pour les 40 % les moins aisés et les 10 % les plus aisés, et situé entre 12 000 et 13 500 euros au milieu de la distribution des revenus parentaux (P40 à P70). Les aides fiscales incluent la demi-part ou part fiscale (qui s'applique jusqu'àux 21 de l'enfant, ou 25 ans s'il est étudiant), ou la déduction de la pension versée au jeune si le jeune est décohabitant et n'est pas rattaché à la déclaration fiscale des parents.

Source : DREES-INSEE (2014), ENRJ.

Les dépenses publiques totales pour les jeunes et leurs parents (cumulant les dépenses d'enseignement supérieur, les transferts publics aux jeunes, les allocations familiales et les déductions fiscales pour leurs parents sur la période de 6 ans allant de 18 à 24 ans) sont 1,5 fois plus élevées pour les jeunes dont les parents appartiennent aux 20 % du haut de la distribution des revenus, comparés à ceux dont les parents appartiennent aux 20 % du bas (voir les barres grises du graphique 7).

Enfin, les inégalités de parcours ultérieur ne proviennent pas uniquement de l'inégalité de dépenses publiques pour les jeunes mais bien d'un cumul avec un niveau important d'inégalités dans les transferts privés. Ces transferts des parents vers les jeunes correspondent à des dépenses et à des aides financières directes qui contribuent à l'autonomie des jeunes (paiement du loyer, des frais d'inscription, du forfait téléphonique, des dépenses de transport, etc.), et donc indirectement à son capital humain pris au sens large. Ces transferts étant globalement proportionnels au revenu des parents (Grobon, 2018), la dépense publique et privée totale des jeunes s'avère 2,5 fois plus élevée pour les parents dont les jeunes appartiennent aux 10 % les plus aisés, en comparaison de ceux dont les parents sont situés dans le tiers le plus modeste de la distribution des revenus (voir les barres bleues du graphique 8).

## Graphique 8. Inégalités de dépenses publiques et privées pour les jeunes adultes sur 6 ans



*Lecture* : Les jeunes adultes (22-24 ans) dont les parents se situent dans le haut de la distribution des revenus reçoivent 33 000 euros de dépenses publiques (barres grises), soit une fois et demie de plus que ceux situés dans le bas (22 300 euros). L'investissement total (dépenses publiques et privées) représente 73 100 euros pour les jeunes dont les parents appartiennent aux 10 % les plus aisés, contre 29 100 euros pour les jeunes dont les parents font partie des 10 % les plus modestes. Les barres grises montrent les dépenses publiques totales reçues par les jeunes adultes âgés de 22 à 24 ans sur une période de 6 ans (entre 18 et 24 ans). Ces dépenses publiques correspondent aux dépenses publiques pour l'enseignement supérieur, aux aides publiques à destination des jeunes et de leurs parents et aux réductions d'impôts accordées à leurs parents. Les barres bleues représentent le total des dépenses publiques et le total des dépenses privées reçues par les jeunes adultes au cours de la période. Les dépenses privées sont les dépenses des parents pour le jeune adulte, y compris les transferts financiers, l'aide en nature et les dépenses effectuées directement au profit du jeune (loyer, frais de téléphone, vêtements). Le revenu parental utilisé est la somme du revenu avant impôt du père et du revenu avant impôt de la mère. Les déciles sont calculés à partir de cette définition.

*Sources* : DREES-INSEE (2014), ENRJ ; DGESIP (2016-2019), Connaissance des coûts ; INSEE-DGFIP-CNAF-CNAV-CCMSA (2014), ERF5 ; Germain *et al.* (2021) pour les coefficients d'imputation des impôts indirects et des impôts sur les sociétés.

## 8. Conclusion et recommandations

Nous avons montré l'existence de fortes inégalités d'accès à l'enseignement supérieur selon le revenu parental en France. Leur ampleur est légèrement plus faible, mais globalement comparable à celle des inégalités américaines.

L'enjeu est important car ces inégalités contribuent vraisemblablement à expliquer le faible niveau de mobilité sociale en France, malgré des frais d'inscription limités et des inégalités de revenu relativement plus faibles que dans d'autres pays développés. Ces inégalités d'accès participent à une régressivité des dépenses publiques envers les jeunes adultes, et se cumulent avec de fortes inégalités de transferts privés pour donner lieu à de considérables différences d'investissement en capital humain selon le revenu des parents.

Pour y remédier, de nouvelles politiques publiques au bénéfice des jeunes dont les parents sont les moins aisés semblent nécessaires. Elles devraient parvenir à concilier un soutien précoce des compétences scolaires, une aide à l'orientation et une meilleure information sur les parcours et leurs débouchés pour éviter l'autocensure, ainsi qu'un soutien financier plus important permettant d'inciter à la poursuite d'études et de couvrir les dépenses liées à la vie étudiante.

## Références bibliographiques

Albouy V. et T. Wanecq (2003) : « Les inégalités sociales d'accès aux grandes écoles suivies d'un commentaire de Louis-André Vallet », *Économie et Statistique*, vol. 361, n° 1, pp. 27-52.

Bennani H., G. Dabbaghian et M. Péron (2021) : « Les coûts des formations dans l'enseignement supérieur français : déterminants et disparités », *Focus du CAE*, n° 074-2021, décembre.

Bonneau C., P. Charousset, G. Thebault et J. Grenet (2021) : « Quelle démocratisation des grandes écoles depuis le milieu des années 2000 ? », *Rapport IPP*, n° 30.

Bonneau C. et S. Grobon (à paraître) : Unequal Access to Higher Education Based on Parental Income: Evidence from France.

Bourdieu P. et J-C. Passeron (1964) : *Les Héritiers, les étudiants et la culture*, Éditions de minuit.

Bütikofer A., R. Erling et K.G. Salvanes (2019) : « Status Traps and Human Capital Investment », *Workshop on Education*, 29 octobre.

Chetty R., N. Hendren, P. Kline et E. Saez (2014) : « Where Is the Land of Opportunity? The Geography of Intergenerational Mobility in the United States », *The Quarterly Journal of Economics*, vol. 129, n° 4, pp. 1553-1623.

Dabbaghian G. et M. Péron (2021) : « Tout diplôme mérite salaire ? Une estimation des rendements privés de l'enseignement supérieur en France et de leur évolution », *Focus du CAE*, n° 075-2021, décembre.

Das Gupta P. (1991) : « Decomposition of the Difference Between Two Rates and its Consistency when more than Two Populations are Involved », *Mathematical Population Studies*, vol. 3, n° 2, pp. 105-125.

Duru-Bellat M. et A. Kieffer (2000) : « La démocratisation de l'enseignement en France : polémiques autour d'une question d'actualité », *Population*, vol. 55, n° 1, pp. 51-79.

Fack G. et É. Huillery (2021) : « Enseignement supérieur : pour un investissement plus juste et plus efficace », *Note du CAE*, n° 68, décembre.

Falcon J. et P. Bataille (2018) : « Equalization or Reproduction? Long-Term Trends in the Intergenerational Transmission of Advantages in Higher Education in France », *European Sociological Review*, vol. 34, n° 4, pp. 335-47.

Germain J-M. (dir), M. André et T. Blanchet (2021) : « Rapport du groupe d'experts sur la mesure des inégalités et de la redistribution », *INSEE Méthodes*, n° 138, février.

Goux D. et É. Maurin (1997) : « Démocratisation de l'école et persistance des inégalités », *Économie et Statistique*, vol. 306, n° 1, pp. 27-39.

Grobon S. (2018) : « Combien coûte un jeune adulte à ses parents ? » in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, INSEE Références.

MENESR-DEPP (2021) : « L'état de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en France, Document du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, n° 14, avril.

Prost A. (1986) : *L'enseignement s'est-il démocratisé ?*, Presses Universitaires de France.

Thélot C. et L-A. Vallet (2000) : « La réduction des inégalités sociales devant l'école depuis le début du siècle », *Économie et Statistique*, vol. 334, n° 1, pp. 3-32.